



REGIE DE L'AQUEDUC INTERMUNICIPALE DU BAS RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Régie de l'Aqueduc Intermunicipale du Bas Richelieu tenue à son siège social au 737 du Chemin des Patriotes à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce mercredi 12 février 2020 à 18h00.

SONT PRESENTS Madame Chantal Denis, mairesse, municipalité St-Antoine-sur-Richelieu
Madame Ginette Thibault, mairesse, municipalité St-Denis-sur-Richelieu
Monsieur Marc Lavigne, maire, municipalité St-Charles-sur-Richelieu
Monsieur Michel Robert, maire, municipalité St-Marc-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale, municipalité de St-Mathieu de Beloeil

Madame Danielle Duchesne, adjointe administrative
Monsieur Luc Brouillette, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte et présidée à 18h00 par Monsieur Marc Lavigne, président
Monsieur Luc Brouillette fait fonction de secrétaire de la réunion et aucun public n'est dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 janvier 2020
3. a) Rapport sur la qualité de l'eau / Janvier 2020
b) Rapport de fuites / Janvier 2020
4. Comptes à payer – Janvier 2020
5. Achat de membranes
6. Suivi comptes à recevoir
7. Suivi des dossiers
8. Période de questions
9. Levée de la séance

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'assemblée ayant été dûment convoquée

2020.02.007 Il est proposé par: Madame Ginette Thibault
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 15 JANVIER 2020

2020.02.008 Il est proposé par: Madame Chantal Denis
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2020, soit accepté, tel que présenté, avec dispense de lecture. Le président s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

3. a) RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU / JANVIER 2020

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

b) RAPPORT DE FUITES / JANVIER 2020

Le conseil d'administration discute du rapport présenté.

4. COMPTES À PAYER / JANVIER 2020

2020.02.009 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité que les comptes à payer pour le mois de janvier 2020 représentant la somme de cent vingt-neuf mille trois cent huit dollars et dix-huit cents (129 308.18\$) soient acceptés et payés en totalité, et ce, avec dispense de lecture. Le président de l'assemblée s'étant assuré que tous les membres en ont pris connaissance.

5. ACHAT DE MEMBRANES

2020.02.010 Il est proposé par: Monsieur Michel Robert
appuyé par: Madame Ginette Thibault

Et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Pall Corp. datée du 3 février 2020 au montant de 401 923.44\$ plus les taxes applicables pour la fourniture de membranes de filtration.

6. SUIVI COMPTES À RECEVOIR

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des comptes à recevoir en date du 12 février 2020.

7. SUIVI DES DOSSIERS

Le conseil d'administration prend connaissance du rapport de suivi des dossiers majeurs en date du 3 février 2020 présenté par le directeur général.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée au conseil d'administration.

9. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2020.02.011 Il est proposé par : Madame Ginette Thibault
appuyé par: Madame Chantal Denis

Et résolu à l'unanimité que la présente séance soit déclarée close à 18h30.